**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

#### **SONT PRÉSENTS:**

M<sup>mes</sup> les conseillères et Stéphane Giard Paul Goulet

MM. les conseillers François Lemay Geneviève Rheault
Alain Lacasse Denyse Tremblay

Pahert Biol Fálix Diagna

Robert Riel Félix Dionne Robert Vincent Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault, le directeur des Services juridiques et greffier, M<sup>e</sup> Paul Rathé et la trésorière, M<sup>me</sup> Sylvie Chouinard.

#### 2021-12-0998 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault

appuyé par le conseiller François Lemay

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

# 2021-12-0999 Publication du document explicatif dans un journal – Budget 2022 et Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-140;

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que soit publié le document explicatif du budget pour l'année 2022 et le PTI 2022-2023-2024 dans le journal *La Voix de l'Est* ou dans tout autre journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu de sa distribution à chaque adresse civique, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*; et

d'autoriser la dépense à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 438-2021 en date du 2 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

#### 2021-12-1000 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2021-051;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'adopter, par la présente résolution, les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier de la Ville de Granby commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, de la manière décrite aux prévisions budgétaires 2022, lesquelles se résument comme suit :

REVENUS	BUDGET 2022		DÉPENSES	BUDGET 2022
Taxes	94 221 470 \$	Г	Administration générale	14 052 683 \$
			Sécurité publique	22 894 748 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 529 677 \$	Γ	Transport	17 691 278 \$
		Г	Hygiène du milieu	16 370 898 \$
Autres revenus de sources locales	12 404 969 \$	Г	Santé et bien-être	280 250 \$
		Г	Aménagement, urbanisme et développement	5 227 264 \$
Transferts	24 815 973 \$	Г	Loisirs et culture	17 028 163 \$
			Frais de financement	3 736 706 \$
			Autres activités financières:	
			- remboursement de la dette à long terme	10 254 713 \$
			- transfert aux activités d'investissement	22 521 352 \$
			Affectations	3 914 034 \$
			Financement à long terme des activités de fonctionnement	(0)\$
Total des revenus	133 972 089 \$		Total des dépenses et affectations	133 972 089 \$

La mairesse appelle le vote sur cette adoption :

Votent pour : M. Stéphane Giard;

M. Paul Goulet; M. François Lemay;

M<sup>me</sup> Geneviève Rheault;

M. Alain Lacasse;

M<sup>me</sup> Denyse Tremblay; M. Robert Riel;

M. Félix Dionne; et M<sup>me</sup> Catherine Baudin.

Vote contre: M. Robert Vincent.

Adoptée sur division

## 2021-12-1001 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2021-052, présentant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, lequel prévoit, pour chacune des années, les dépenses suivantes :

	Répartition d	es dépenses se	lon les périod	les de réalisation	
	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation Programme triennal				
Nature des actifs	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Totaux	
Travaux de génie					
Chemins, rues, trottoirs,					
éclairage	32 509 307	8 825 000	5 248 000	46 582 307	
Purification et traitement de					
l'eau	9 370 000	140 000	100 000	9 610 000	
Épuration des eaux usées	1 015 000	215 000	1 100 000	2 330 000	
Réseaux d'eau et d'égouts	1 000 000	800 000	1 250 000	3 050 000	
Autres infrastructures	2 255 000	335 000	600 000	3 190 000	
Édifices administratifs	475 000	0	500 000	975 000	
Édifices communautaires et					
récréatifs	515 000	65 000	515 000	1 095 000	
Véhicules	499 000	673 000	1 027 000	2 199 000	
Ameublement et					
équipement de bureau	567 500	525 000	500 000	1 592 500	
Machinerie, outillage et					
équipement	266 000	597 000	1 155 000	2 018 000	
Autres actifs non					
capitalisables	900 000	750 000	750 000	2 400 000	
TOTAL	49 371 807	12 925 000	12 745 000	75 041 807	
	Programme triennal				
Modes de financement	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Totaux	
permanent					
Emprunts à long terme	11 522 800	8 200 000	8 200 000	27 922 800	
Emprunts à long terme –					
riverains	1 900 000	0	0	1 900 000	
Emprunts à long terme -					
part Ville pour les projets					
subventionnés	4 311 074	0	0	4 311 074	
Sommes à être transférées					
à l'état des activités					
d'investissement					
- Subventions					
gouvernementales	23 932 933	0	0	23 932 933	
- Autres	995 000	750 000	475 000	2 220 000	
Fonds de roulement et					
parcs	4 800 000	3 975 000	4 070 000	12 845 000	
Autres, surplus réservés	1 910 000	0	0	1 910 000	
Total	49 371 807	12 925 000	12 745 000	75 041 807	

Adoptée à l'unanimité

# 2021-12-1002 Période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucune question n'est posée au conseil municipal.

## 2021-12-1003 **Levée de la séance**

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de lever la séance. Il est 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse	M <sup>e</sup> Paul Rathé, directeur des Services juridiques et greffier